

Extrait du communiqué de presse de la DGCCRF du 2 juillet 2020

Légende : catégories de substances recherchées

1 Formaldéhyde	2 Somme dioxines et furanes	3 Somme PCB-DL	4 Somme dioxines, furanes et PCB-DL
5 HAP	6 Allergènes	7 Phtalates	8 Pesticides, glyphosate et AMPA

LOVE & GREEN	1	2	3	4
	5	6	7	8

Code couleur de la signification des résultats d'analyse :

Vert : résultat inférieur à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance n'a pas été détectée ou a été détectée en faible quantité. Elle n'est donc pas susceptible de présenter un risque, y compris dans le cadre des expositions cumulées.

Hachuré vert et orange : résultat pour lequel il n'est pas possible d'exclure un dépassement de la valeur correspondant à 10% des seuils sanitaires calculés par l'Anses du fait que la substance ait été détectée mais à une concentration insuffisante pour être quantifiée ou d'une variabilité des résultats ne permettant pas de conclure. Des marges importantes demeurent par rapport aux seuils sanitaires.

Jaune : résultat compris entre 10% et 25% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Orange : résultat compris entre 25% et 50% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Hachuré orange et rouge (cas non rencontré) : résultat compris entre 50% et 100% des seuils sanitaires calculés par l'Anses. La substance est présente dans une quantité qui ne conduit pas à un dépassement du seuil d'exposition due aux couches uniquement mais qui ne permet pas de garantir l'absence de risques dans le cadre des expositions cumulées.

Rouge (cas non rencontré) : dépassement des seuils sanitaires calculés par l'Anses : la substance est présente dans une quantité susceptible de présenter un risque. Le produit doit être rappelé et retiré du marché.